



Mariage entre un français de double nationalité et une algérienne

Par **mosta**, le **01/05/2011** à **20:43**

Bonjour je souhaiterai avoir des renseignements concernant le mariage entre un conjoint Français est une algérienne.

Surtout concernant l' obligation ou non d'avoir le certificats de capacité au mairage.
Pour la transcriptions du livret de famille a nantes.
Cordialement.

Par **Domil**, le **01/05/2011** à **21:15**

Le futur marié français doit faire les démarches, avant le mariage, pour obtenir le certificat de capacité à mariage.

Par **mosta**, le **01/05/2011** à **21:57**

Merci bien pour votre reponse je ne comprend pas pourquoi des amis a moi m' ont dit que ce n' etais pas une obligation le ccam

Par **Domil**, le **01/05/2011** à **22:34**

Vous risquez alors une transcription qui prendra des mois et des mois, avec attente de RDV pour l'audition des époux, voire l'opposition du procureur. Donc votre mariage sera sans effet en France tout en étant valable en Algérie.

Si vous voulez ne pas respecter les lois françaises, il faudra en accepter les conséquences.